

Chapitre 11

Observations Finales

Endossement de la vision de la SEE pour l'avenir

LES MODIFICATIONS APPORTÉES EN 1993 À LA *LOI SUR LA SEE* ET LES RÈGLEMENTS CONNEXES PUBLIÉS À L'ÉTÉ 1994 ONT RENFORCÉ LE MANDAT DE LA SEE ET ÉLARGI SES POUVOIRS. L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA *LOI* AVAIT POUR BUT ULTIME DE PERMETTRE À LA SEE DE MIEUX AIDER LE SECTEUR CANADIEN DES EXPORTATIONS À FOURNIR UNE GAMME PLUS LARGE DE BIENS ET DE SERVICES DE SORTE QU'IL SERAIT MIEUX EN MESURE DE S'ADAPTER À LA CONJONCTURE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX. LA SEE VOULAIT ÉGALEMENT AVOIR UNE PLUS GRANDE SOUPLESSE QUI LUI PERMETTRAIT DE MODIFIER ET DE CHANGER RAPIDEMENT LE MODE D'OCTROI DE SON SOUTIEN ET POUVOIR AINSI S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS ET DES PRATIQUES COMMERCIALES. CINQ ANS APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES À SA LOI HABILITANTE, LA SEE EST UNE INSTITUTION FINANCIÈRE DYNAMIQUE, INNOVATRICE ET QUI FOURNIT DES SERVICES DE POINTE COMPÉTITIFS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE. LA SEE A RECONNU QUE L'ÉVOLUTION DU CADRE DANS LEQUEL S'EFFECTUENT LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX A DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LE SOUTIEN QU'ELLE DOIT FOURNIR AUX ENTREPRISES CANADIENNES, QUI FONCTIONNENT DANS UN MARCHÉ MONDIAL PLUS COMPLEXE, PLUS COMPÉTITIF ET OÙ LES RISQUES SONT PLUS ÉLEVÉS. NOUS PARTAGEONS LA PERCEPTION QU'À LA SEE DES DÉFIS AUXQUELS LE CANADA EST CONFRONTÉ ET ENDOSSONS L'ORIENTATION GÉNÉRALE DE L'APPROCHE QU'ELLE A ADOPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON MANDAT.

Au cours de l'examen, nous avons entendu un large éventail de parties intéressées à la SEE et à ses opérations. Nous pensons, en nous fondant sur les nombreuses contributions reçues et en appliquant l'expérience variée des membres de notre équipe, que nous avons réussi à formuler un ensemble de recommandations conformes au principal défi de l'examen : identifier les moyens qui pourraient permettre de renforcer la capacité de financement du commerce extérieur canadien, tout en cherchant à dissiper les tensions qui se développent dans certaines des relations de la SEE. Nous essayons dans nos recommandations de concilier un certain nombre d'intérêts divergents, tout en assurant une cohérence interne.

Résumé des recommandations

Nos recommandations sont énumérées intégralement au chapitre suivant. Nous fournissons ci-après un bref résumé de l'orientation principale de nos recommandations, où les conclusions sur lesquelles celles-ci reposent.